

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose, à partir de 2025, la généralisation à tous les acteurs économiques du tri à la source des déchets organiques. En Martinique, le Fonds européen de développement régional (FEDER) contribue à financer les investissements visant à diminuer la production de déchets à la source, et à introduire l'utilisation d'énergies renouvelables dans les processus de production.



OBJECTIFS

Mise en place d'actions de revalorisation des déchets par réemploi
Diminution de la production de déchets à la source



PUBLIC ÉLIGIBLE

Entreprises, Associations, Collectivités, EPCI, etc.



SEUIL D'ÉLIGIBILITÉ

Projets au budget supérieur à 200 000€ d'investissements éligibles



TYPES D' ACTIONS ÉLIGIBLES

Investissements : recycleries, ressourceries, prévention de la production de déchets

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Equipements et travaux
- Etudes d'avant-projet investissement
- Acquisitions foncières dans la limite de 10% du coût total éligible
- Acquisitions immobilières
- Frais d'assistance à la réalisation du projet
- Dépenses de communication dans le cadre des investissements



TAUX D'INTERVENTION

- 45% plafonné à 1 500 000€ dans le respect du cumul des aides publiques et bonification de 10 points d'intervention FEDER pour les recycleries
- Pour les bénéficiaires collectivités, établissements publics, associations, 80% maximum d'aides publiques plafonnés à 2 500 000€.
- Pour les entreprises, 70% maximum d'aides publiques plafonnés à 2 500 000€



INGENIERIE UJAMAA

Les frais de montage et de suivi de votre dossier de demande de financement par UJAMAA CONSEIL peuvent vous être financés par le FEDER, dans la limite de 5% du coût éligible et pour un maximum de 10 000€ de remboursement.